

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 30 JUIN 2021 A 18H00

Présents à la séance : 22

L'An Deux Mil Vingt et Un, le **30 JUIN A 18H00**

Extrait affiché le :
01 juillet 2021

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni en dehors de Son lieu ordinaire, à la salle des fêtes Beaugard, Impasse des Martyrs de la Résistance, du fait de la pandémie de Covid 19, sous la Présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

4ème séance 2021

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, Adjointes et Adjoint, Mme ACCILI Micheline, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Budget principal Ville de Raon
L'Étape : Approbation du compte
Administratif 2020.

Absentes excusées ayant donné pouvoir :
M. RAMBOURG Bernard à M. COLIN Joël
M. SALÉRIO Philippe à Mme ADAM Nathalie
M. BREGEOT Claude à Mme BENOIT Marie-Hélène
Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. le Maire
M. TARDIEU François à M. CHARDIN Denis
Mme ELI Emilie à Mme SCHILLINGER Stella

N°39/2021

Absent excusé :
M. BURGER Emmanuel
Secrétaire de séance : Mme SCHILLINGER Stella.

Après exposé du détail des comptes et hors la présence de Monsieur le Maire, Madame Magali COÏS, 1^{ère} Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal le vote du compte administratif 2020 du budget principal Ville de Raon l'Étape qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 709 363.50 € et un déficit d'investissement de 876 980.00 € restes à réaliser compris.

C'est par 26 voix pour et 2 abstentions ; celles de Monsieur le Maire et de Madame Marie-Claire DEL MASTRO ayant donné procuration à Monsieur le Maire, que le Conseil Municipal approuve ce compte administratif 2020.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,